

# Lettre d'Information Octobre 2010

## **Maîtrise de son budget énergie – actions urgentes avant fin 2010**

Le décret annuel des fixations de prix des tarifs réglementés, à été publié classiquement le 14 août 2010 accusant une hausse de 3 à 8 % en pour l'énergie en fonction des profils de consommation.

Les prix des énergies sont, en tendance lourde, en augmentation pour de nombreuses raisons :

- Les limites des capacités de production ou de distribution dues aux sous-investissements européens (dont français) de la dernière décennie, qui se font déjà sentir en période de conditions extrêmes,
- L'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité en Europe, qui fait tendre les prix français vers les prix moyens européens,
- Le poids et le regroupement de fournisseurs européens dominants qui fait craindre un danger de cartellisation.

La nouvelle loi « NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie), attendue depuis fin 2009, vient d'être avalisée par le SENAT le 4 octobre et devra passer en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale.

Elle va permettre de maintenir les tarifs réglementés en électricité jusqu'en juin 2015, pour protéger principalement les consommateurs domestiques et les PME-PMI d'une augmentation de prix.

Une augmentation de 5% par an conduira à une convergence des tarifs réglementés et des prix de marché en 2015, rendant ainsi possible sans gêne excessive, l'ouverture totale du marché.

Sur le plan du marché ouvert des hydrocarbures la crise a conduit à un excédent de gaz disponible sur le marché, du également à des conditions climatiques plutôt favorables en 2010 et de nouvelles sources de Gaz Liquéfié Naturel, principalement aux Etats-Unis. De ce fait le gaz se négocie actuellement sur un marché 'd'acheteurs' à des conditions plus intéressantes que vis-à-vis du tarif réglementé.

**Dans le contexte actuel, les recommandations afin fin 2010 sont les suivantes :**

### **Pour l'électricité,**

- a) tous les clients ayant exercé leur éligibilité au TaRTAM devraient lancer une consultation pour déterminer leur conduite au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- b) Notons que de nombreux consommateurs en marché réglementé, lancent une campagne d'optimisation de leurs contrats en s'appuyant sur le nouveau décret d'août 2010.

**Pour le gaz, pour les clients en tarif réglementé, les conditions de marché sont actuellement très favorables à une consultation au plus vite pour des gains importants.**

**nextep® sera présent à EXPANDI - Forum de la Performance du bâtiment Industriel, Logistique, et des Grandes Infrastructures - le 3 novembre 2010 - Paris La Défense**

et animera à cette occasion deux ateliers:

**☒ Outils de Gestion des Fluides : Présentation du cercle vertueux d'un programme éclairé d'efficacité énergétique**

Solutions disponibles pour gérer l'électricité, le gaz, les fluides en général et le CO<sup>2</sup>. - Gains et retours d'expérience : présentation de quelques cas concrets - grands patrimoines et site industriel

**☒ Les marchés de l'énergie : quelles clefs pour bien appréhender ses négociations avec les fournisseurs ?**

Etat des lieux du marché Français pour l'électricité, le gaz et le CO<sub>2</sub> au sein du paysage européen, cet atelier donne une grille pour comprendre le cadre réglementaire, l'évolution des marchés et les points d'attention vis-à-vis de ses conditions d'achat tant pour la fourniture que pour l'approvisionnement.

Renseignements :

<http://www.expandi.fr>

ou [nextep@nextep.net](mailto:nextep@nextep.net)